Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200924-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_09_24**
Intitulé : **INSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**
Finances - Finances - Finances

*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, rue de l'Etang à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 02 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 02 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 43 Représentés : 2

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200924-DE

HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN

Absents :
Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, M. Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY.

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, i**l appartient à l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre d'instaurer la CLECT et d'en fixer la composition**, à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant.

La CLECT se réunit à chaque transfert de charge ou restitution de compétence ultérieure entre l'EPCI et ses communes membres. La CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées entre la ou les communes et l'EPCI.

Chaque commune membre doit y être représentée par au moins un représentant.

Les modalités de répartition des sièges entre les communes membres au sein de la CLECT n'étant pas précisées par la loi, il est donc possible de fixer des règles spécifiques dans le règlement intérieur, comme par exemple un nombre de représentants basé sur :

- l'importance démographique des communes,
- la répartition adopté au sein du conseil communautaire,
- ou une représentation paritaire.

Il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de son ou ses représentants au sein de la CLECT. Ces représentants sont obligatoirement des conseillers municipaux.

La commission élit un président et un vice-président parmi ses membres.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200924-DE

Le président de la CLECT est chargé de la convocation de la commission, de la détermination de l'ordre du jour et de la présidence des séances.

Le vice-président le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33,
vu le Code Général des Impôts, et notamment le IV de l'article 16098 nonies C,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 01/09/2020

Article 1er – D'instituer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et d'en fixer la composition suivante :

Communes	Nombre de délégués
Allouville-Bellefosse	1
Auzebosc	1
Baons-le-Comte	1
Bois-Himont	1
Carville-La-Folletière	1
Croix-Mare	1
Ecalles-Alix	1
Ecretteville-Les-Baons	1
Hautot-Saint-Sulpice	1
Hautot-Le-Vatois	1
Les-Hauts-De-Caux	1
Mesnil-Panneville	1
Rocquefort	1
Saint-Clair-Sur-Les-monts	1
Sainte-Marie-Des-Champs	1
Saint-Martin-De-L'If	1
Touffreville-La-Corbeline	1

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200924-DE

Valliquerville	1
Yvetot	3

Article 2 – D'adopter le règlement intérieur de la CLECT tel que présenté en annexe.

Article 3 – Dire que les représentants des communes membres doivent être élus dans un délai de deux mois suivants la notification de la présente délibération. En l'absence de délibération dans ce délai, les représentants de la commune seront le Maire puis les adjoints dans l'ordre du tableau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

